

# Domaine Public DP

JAA  
1002 Lausanne

20 janvier 1994 – n° 1155  
Hebdomadaire romand  
Trente-et-unième année

## Des chômeurs qui auraient pu être millionnaires

Comment qualifier le phénomène ? Par un adjectif, par un pour-cent, en chiffres absolus ? L'adjectif est «extraordinaire». La bourse suisse a connu *ein ausserordentliches Jahr*. En pour-cent, tout dépend de l'indice de référence; si vous choisissez le *Swiss Market Index*, il donne +40,4%; mais le *Swiss Performance Index* (SPI) monte jusqu'à +50,8%. Même les valeurs moins fortement capitalisées que les fleurons boursiers suisses et qu'enregistre le *Vontobel Small-Companies Index* (VSC-I), les sans-grade, ont suivi le mouvement avec une croissance de 59,3%. Calculer en chiffres absolus, c'est jongler avec les milliards. La capitalisation boursière du SPI a bouclé le 31 décembre 1993 à 381 milliards. La croissance fut donc de 127 milliards.

1993 fut aussi l'année-record de l'extension du chômage. Au 31 décembre, 184 388 chômeurs étaient recensés par l'Ofiamt. Si l'enrichissement boursier par un coup de baguette magique et provoquant leur avoir été distribué, ils auraient touché chacun 688 000 francs. Et encore sur la base du seul SPI. En tenant compte du VSC-I, arrondissez allègrement: chaque chômeur aurait pu devenir millionnaire.

Nous n'oublierons pas, pour un récital public, les bémols de la partition. Quand il y a gain, il y a risque de pertes; la bourse suisse avait besoin d'être revitalisée; la plus-value affichée ne correspond pas à une prise de bénéfice de chaque actionnaire; il n'y a gain qu'en fortune, potentiellement réalisable; les fonds de placement, y compris les caisses de pension de tout un chacun, détiennent une part du capital boursier, etc. Mais il y a aussi des bécarres qui annulent ces bémols. L'imbrication du secteur bancaire à l'économie est telle que l'Etat lui assure une sorte de garantie contre la faillite: on l'a vu aux Etats-Unis, pays du libéralisme triomphant, quand l'Etat a soutenu les caisses d'épargne, mais aussi en Finlande et en Suisse, même si les actionnaires de la Banque vaudoise de crédit ont perdu quelques centaines de millions; et la bourse est si étroitement liée à l'économie mondiale que le krach de 1987 a été suivi

d'une fantastique injection d'argent dans le circuit économique, en vertu du principe que l'inflation est plus supportable que la faillite; mieux vaut la fièvre que la mort.

Le problème aujourd'hui n'est pas le débat archi-classique sur les risques réels ou supposés de la bourse; il est celui de l'explosion de la valeur boursière coïncidant avec l'extension du chômage. Trois explications ont été données. La bourse anticipe la reprise; la baisse des taux d'intérêt entraîne un gigantesque report, sur le marché des actions, de capitaux qui s'étaient tournés vers les placements à taux élevé; la Suisse bénéficie de la situation internationale: instabilité italienne, accroissement de la fiscalité allemande, etc.

Pour l'immédiat et le superficiel, cette analyse est pertinente. Mais elle signifie aussi que la société anonyme a perdu sa justification classique. Elle n'est plus le moyen pour un entrepreneur de se procurer de l'argent en associant les actionnaires aux risques et à la réussite de l'entreprise. L'action n'est plus un investissement, c'est un papier-valeur, instantanément transformable en un autre papier-valeur. Toute la mutation est dans cette instantanéité.

Dès lors les exigences du court terme infléchissent la gestion planifiée de l'entreprise. Les critères retenus par les analystes financiers s'imposent comme primordiaux: le dividende qui sera maintenu à tout prix; et plus subtiles, les diverses ratios: par exemple rendement par employé. Toutes données naturellement utiles, mais qui deviennent perverses quand elles ont la priorité sur les facteurs humains, quand la logique est: plutôt licencier que perdre un indice de bonne notation boursière.

Une réforme simple — on peut rêver — serait l'interdiction de revente d'une action avant un délai donné; disons une année. Au moins, casser la logique du court terme. On l'a bien fait pour les valeurs immobilières. Mais le rêve ne traduit pas en l'occurrence l'irréalité d'une proposition, mais un rapport de force politique, national et international, défavorable. Or il peut être modifié et le vouloir, ce n'est pas rêver.

# L'armée d'après 1995

*Conduite comme une vaste opération militaire, la profonde réforme connue sous le nom d'Armée 95 mobilise toutes les forces des hauts fonctionnaires du DMF et des officiers généraux, qui se refusent à envisager la suite et voudraient bien interdire aux autres de le faire. Histoire d'une remise à l'ordre... provisoire évidemment.*

## LE GROUPE DE TRAVAIL

Parmi ses dix-huit membres, les trois radicaux Otto Schoch, président de la Commission militaire du Conseil des Etats, René Rhinow, impénitent réformateur des institutions fédérales et Peter Tschopp, leur cousin de Romandie et de la Chambre du peuple. Un autre sénateur, socialiste de Bâle-Ville (Gian-Reto Plattner), et trois anciens parlementaires (deux socialistes et un indépendant). Faisait également partie du groupe, qui comprenait en outre une dizaine de professeurs, consultants et lobbyistes divers, le francophone de service: Jacques Pilet, qui figure bel et bien parmi les signataires du rapport malgré le démenti flou de son propre journal le 14 janvier.

(yj) Pour des partisans de l'ordre, tout rassemblement de têtes pensantes représente un cocktail virtuellement explosif. On voit d'ici l'accueil soupçonneux réservé par ces messieurs du bel étage de la hiérarchie militaire fédérale au rapport d'un groupe de travail spontané sur «La politique de sécurité et l'armée après 1995». Groupe dangereux, puisque emmené par un trio de parlementaires-professeurs-radicaux-innovateurs.

Or donc, le dit groupe a commis le crime de lèse-galons suprême: il a osé considérer la réforme Armée 95 comme une étape, importante certes mais pas définitive, du processus de perpétuelle réorganisation des troupes. En effet, par-delà les prochaines réductions d'effectifs commandées par l'évolution démographique, il faut songer à redéfinir clairement les missions de l'armée, qui ne peuvent sans cesse se diversifier au gré des modes et occasions de récupération érigées en nécessités.

Aussi bien, le groupe de travail propose qu'on en revienne à une multifonctionnalité plus étroite de l'armée, chargée de la riposte aux menaces violentes venant de l'extérieur du pays et aux conséquences humaines de telles menaces. Inutile de faire faire à des hommes — momentanément — en uniforme diverses tâches que d'autres personnes — rarement les mêmes en raison d'affectations souvent surprenantes — sont qualifiées pour accomplir tout au long de l'année. En clair: laissons travailler les gens du secteur sanitaire, de la police, de la protection civile, des transports, du génie civil (c'est le cas de le dire) au lieu de les supplanter ici et là pour «occuper» les militaires en cours de répétition, pour donner un supplément de légitimité à l'armée de milice et pour en assurer les relations publiques. Bien entendu, les tâches restant du ressort de l'armée doivent être accomplies par des hommes (et des femmes) ayant une formation ad hoc, bénéficiant d'un entraînement en continu et constituant donc un noyau de professionnels de 10 000 à 15 000 personnes.

Cette conception de la politique de sécurité, de la multifonctionnalité et d'une collaboration entre un noyau de professionnels et une milice aux effectifs réduits est parfaitement cohérente, mais n'entre pas dans les vues des dirigeants du DMF. Du coup, le bref rapport du groupe de travail ouvrant un débat jugé inopportun, a été promptement «descendu». A cause d'une indiscretion, il est vrai «favori-

sée» par une maladresse du groupe de travail lui-même, et qui a pris ses membres de court.

## Une opposition du DMF ferme et légère

Les représentants du DMF en revanche, qui ont eu tout le temps de préparer leur réplique élaborée sous la présidence de Toni Cipolat (PDG de Pfister Meubles) et mise en forme par Iwan Rickenbacher, ancien secrétaire général du PDC et par ailleurs signataire du rapport. Le divisionnaire à d. Gustav Däniker, de plus en plus incapable d'imaginer qu'une conception stratégique puisse sortir d'un autre cerveau que le sien, a ouvert les feux. Le malheureux Hansheiri Dahinden, qui se maintient dans l'indifférence générale à la tête de l'inutile Office central de la défense, y est allé de sa vision, comme d'habitude aussi floue que convenue. Glacial comme jamais, le secrétaire général du DMF Hans-Ulrich Ernst, fils de commandant de corps et officier supérieur lui-même, a réglé en six points leur compte aux amateurs qui préconisent la professionnalisation de l'armée et feraient bien de commencer par eux-mêmes. L'estocade finale a été portée par Peter Arbenz qui occupe ses loisirs avec le commandement de la Brigade frontière 6. Un jeune libéral-radical de Willisau a eu beau dire que les vues du groupe de travail lui paraissaient davantage porteuses d'avenir que les dogmes du DMF, l'affaire était entendue. Le bon sénateur Rhinow a bien essayé de remonter la pente. Mais en vain. Et, dans sa conclusion, le professeur Curt Gasteyer, de l'Institut universitaire des hautes études internationales, s'est contenté de répéter timidement qu'il vaudrait mieux réfléchir d'ores et déjà à l'après 1995.

Il faut dire que les parlementaires ont présentement une occasion d'intervenir plus efficacement que par la présentation d'un rapport futuriste: les Chambres s'occupent du projet de nouvelle Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire. En l'absence, apparemment, de toute stratégie parlementaire de la part des auteurs du rapport précité, Kaspar Villiger, dûment assisté par les nombreux fonctionnaires qui ne manquent jamais d'entourer leur chef dans tout débat politique, n'aura pas de peine à «vendre» une organisation militaire de pure milice.

Les grandes manœuvres d'Armée 95 peuvent donc se poursuivre, *gemäss Planung*. Fini les états d'âme et les débats d'idées. Rompez les rangs. Exécution. ■

# Trouble jeu des cantons

## LA RÉVISION

C'est en 1991 déjà que le Conseil fédéral a présenté son message pour une révision de l'assurance-maladie. Si la question de l'abaissement des cotisations reste en suspens en procédure d'élimination des divergences, d'autres points importants ont été adoptés par les Chambres (ils ne seront toutefois définitivement acquis qu'après le vote final): l'assurance a ainsi été rendue obligatoire, des systèmes originaux de caisses-maladie seront autorisés (HMO, bonus, etc), le libre-passage sera garanti; par ailleurs l'Etat disposera de meilleures possibilités de contrôle à l'égard des médecins et des hôpitaux.

(jd) La législation sur l'assurance-maladie (LAMA) est le véritable serpent de mer de la politique fédérale. Des décennies durant, les intérêts en présence — médecins, hôpitaux et caisses-maladie — ont pu tour à tour et efficacement bloquer toute innovation substantielle dans un système pourtant reconnu comme économiquement inefficace et socialement injuste.

La diminution régulière des subventions fédérales tout comme la hausse massive des tarifs hospitaliers ont provoqué une augmentation importante des primes de l'assurance-maladie, augmentation particulièrement lourde pour les bas revenus. A tel point qu'en 1991 le parlement s'est résolu à plafonner cette augmentation par voie d'urgence.

## Unprojet mûrement réfléchi

La révision totale de la LAMA, actuellement examinée par le parlement, doit prendre le relais de ces mesures provisoires et notamment assurer un financement plus équitable des coûts de la santé. D'où l'importance d'établir clairement les responsabilités financières et les modalités d'utilisation des subventions. Selon le projet de révision, la Confédération versera des subventions aux cantons afin d'abaisser le montant des primes des assurés à revenu modeste et non plus de tous les assurés indistinctement comme c'est le cas actuellement. Pour leur part les cantons contribueront à cet allègement à raison de 50% du montant fédéral. En clair, 2 milliards à la charge de Berne et un milliard de la part des cantons — soit pour ces derniers un effort supplémentaire de 400 à 500 millions de francs —, de manière à ce qu'en moyenne le coût de l'assurance-maladie n'excède pas 8% du revenu imposable des ménages.

Ce projet ne tombe pas du ciel. Soigneusement élaboré par une commission d'experts présidée par le conseiller aux Etats Schoch, il est soumis à une large consultation et suscite l'approbation quasi générale. Bref il semble qu'on a enfin trouvé la solution de compromis susceptible de remplacer un système bien malade. Dans la foulée le Conseil des Etats l'adopte en 1992 à l'unanimité suivi par le Conseil national en 1993. Les divergences sont relativement minimes.

Et voilà qu'au moment d'éliminer ces divergences, à la session de décembre 1993, le Conseil des Etats se déjuge sur la question de la participation financière des cantons. Sous la pression de responsables alémaniques des finances et de la santé, la majorité de la Chambre haute décide de limiter l'effort des cantons à 30% de la part fédérale. Prétexte invoqué, le mauvais état des finances cantonales. Un argument à courte vue puisque les

cantons et les communes devront bien assumer, par le biais de l'aide sociale, ce qu'ils refusent de payer pour l'abaissement des primes. Car une partie non négligeable de la population ne peut tout simplement plus suivre les hausses successives et régulières des primes.

## Clé de répartition fantaisiste

En réalité, c'est surtout la clé de répartition des subventions qui fait soudain problème. A l'origine le projet prévoyait de répartir ces trois milliards aux cantons en fonction de leur capacité financière et de leur population. Personne alors n'avait perçu qu'une telle clé conduisait à une situation absurde: Appenzell-Rhodes intérieures, canton pauvre mais aux coûts de santé faibles, pouvait, grâce à ce système, limiter les primes de ses assurés à 3% de leur revenu, alors que Genève, canton financièrement fort mais coûteux médicalement, aurait dû admettre des primes ascendant à 25% du revenu de ses ressortissants. Visiblement l'administration n'avait pas évalué l'impact précis des mesures qu'elle proposait.

C'est Ruth Dreifuss qui, reprenant le dossier en cours de route, a constaté cet effet pervers et proposé d'introduire le critère supplémentaire du coût cantonal de la santé. Mais elle n'a pas convaincu la majorité des sénateurs qui s'est refusée à «récompenser» ainsi les cantons dispendieux, notamment les cantons romands.

Si le Conseil national ne tient pas bon et si le Conseil des Etats ne revient pas à de meilleurs sentiments, la révision totale de la LAMA manquera l'un de ses principaux objectifs. Par contre l'initiative socialiste encore pendante verra ses chances augmenter, mais l'assuré modeste devra encore attendre plusieurs années avant de voir améliorer son sort. ■

## Dévaluation anticipée

(ag) La monnaie commune de l'Afrique de l'Ouest, le CFA, a donc été dévaluée de 50%. Mais *Solidaire*, la revue de la déclaration de Berne, dans son numéro d'octobre 1993, écrivait déjà:

*Durant le premier semestre 1993, les craintes de dévaluation du franc CFA ont fait fuir l'équivalent de 272 millions de francs suisses vers la place financière suisse. Déjà en 1992, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) avait dû racheter l'équivalent de 554 millions de francs suisses aux banques helvétiques. ■*

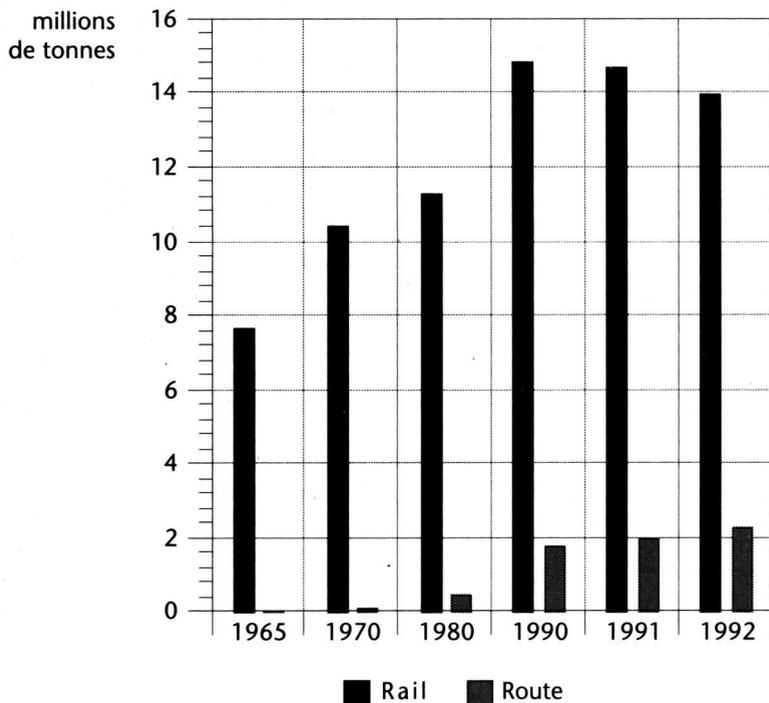
# On ne peut être pour l'Initiative des Alpes et contre les 40 tonnes

*L'Initiative des Alpes est applicable et eurocompatible. Mais elle rend caduque une autre mesure de protection contre le trafic de transit: la limite de poids à 28 tonnes.*

(pi) Il faut d'emblée relativiser les effets de l'Initiative des Alpes. Si elle était en vigueur aujourd'hui, le Gothard serait délesté d'un tiers des camions qui y passent. Il en roulerait tout de même encore 1300 par jour (trafic intérieur, d'importation ou d'exportation), de même que 15 000 autres véhicules. Mais elle vise juste: la quantité de marchandises transportées par camion, en transit à travers

l'initiative. Elle poserait bien sûr quelques problèmes sur lesquels le Conseil fédéral insiste avec une coupable minutie; comme par exemple quand il se demande si elle s'appliquerait aux transports aériens et par conduite (pipe-line)... Plus sérieusement, c'est son incompatibilité européenne et sa non-conformité avec l'Accord sur le transit qui sont le plus souvent mises en avant. Mais l'Accord sur le transit échoit en 2004 et l'Initiative des Alpes prévoit un délai de dix ans, soit jusqu'en 2003, pour être suivie d'effets. Et comme l'Accord sur le transit, qui ressortit au droit international, ne contient aucune clause de dénonciation, il devrait être appliqué jusqu'à échéance. Ce qui reviendrait à attendre cette date pour interdire aux camions de transiter à travers la Suisse. On ne voit pas que les initiants ou le peuple s'en offusquent. ●●●

## TRANSPORTS DE MARCHANDISES ENTRE LE NORD DE L'EUROPE ET L'ITALIE, EN TRANSIT À TRAVERS LA SUISSE



Quantités effectives de marchandises transportées. Source: LITRA.

la Suisse et utilisant les passages alpins s'est multipliée par 5 entre 1980 et 1992; elle a encore fortement crû ces dernières années (+32% en poids transporté entre 1990 et 1992), malgré les travaux importants consentis pour augmenter l'offre du rail. Durant ces deux mêmes années, la quantité de marchandises transportées par le rail a diminué (-6%). Ces chiffres pourraient suffire à démontrer que les seules mesures incitatives, comme l'extension de l'offre ferroviaire, sont insuffisantes à provoquer un transfert de la route au rail.

Il faut aussi relativiser les effets négatifs de

## Le gendarme et le camionneur

Les adversaires de l'Initiative des Alpes imaginent les contrôles les plus tatillons pour s'assurer qu'aucun camion ne transite à travers le pays; et reprennent l'argument du Conseil fédéral: un contrôle sans faille est impossible et, partant, des camions pourraient passer entre les mailles du filet. Conclusion: il faut rejeter l'initiative.

Comme si l'on renonçait aux contrôles de vitesse sous prétexte qu'un automobiliste sur dix ne les respecte pas. Les adversaires de l'initiative partent du principe que les lois ne sont, par essence, pas respectées, et que seul un important dispositif policier est à même de les imposer à la population.

Avec pareil présumé, l'Etat ne pourrait assumer aucune des tâches qui lui sont dévolues: des individus fraudent impunément le fisc, conduisent en état d'ébriété sans être arrêtés, font commerce de drogue sans passer devant le juge.

Si l'initiative est acceptée, elle sera respectée par la majorité et contournée par d'autres. Ni plus ni moins que des foules d'autres dispositions légales.

## INITIATIVE DES ALPES, LE TEXTE

La constitution fédérale est complétée comme suit:

Art. 36 quater

1 La Confédération protège la zone alpine contre les effets négatifs du trafic de transit. Elle limite les nuisances causées par le trafic de transit de telle sorte que les êtres humains, les animaux et les plantes ainsi que leurs espaces vitaux n'en subissent pas de dommages.

2 La marchandise transitant d'une frontière à l'autre à travers les Alpes sont transportées par le rail. Le Conseil fédéral fixe les mesures à prendre par voie d'ordonnance. Des dérogations à cette règle ne sont accordées que si elles sont indispensables; les conditions en sont spécifiées dans la loi.

3 La capacité des routes de transit dans les régions alpines ne doit pas être augmentée. Les routes de contournement destinées à désengorger les localités ne tombent pas sous le coup de cette disposition.

Dispositions transitoires  
art. 20

Le trafic des marchandises qui transitent par notre pays doit avoir été transféré de la route au rail dans un délai de dix ans à compter de la date à laquelle l'article 36 quater, 2e alinéa, a été accepté.

●●●

Cela dit, il est vrai que tout blocage, notamment sur un dossier aussi sensible que celui des transports, compliquera les négociations que nous aurons inévitablement à mener avec l'Union européenne, qu'elles soient bilatérales ou en vue d'une adhésion. Sans sous-estimer cette difficulté, il est aussi possible d'inscrire l'Initiative des Alpes, à supposer qu'elle soit acceptée, dans une re-définition plus générale de notre politique des transports; on arrive alors à un système cohérent dont une partie est déjà en projet et qui devrait pouvoir être défendu auprès de l'Union européenne:

● Augmentation des capacités ferroviaires. C'est sans problème que le rail, qui dispose de réserves, peut prendre en charge, aujourd'hui déjà, les marchandises qui ont transité par la route en 1992. L'acceptation de l'initiative donnerait tout son sens au percement de deux transversales alpines. On

### Tu roules, tu paies

Il ne faut pas le cacher, l'Initiative des Alpes est une solution extrêmement dirigiste pour résoudre imparfaitement un problème particulier. Mais elle a au moins le mérite de faire une proposition, ce que n'ont jamais fait ni le Conseil fédéral ni le parlement; tous deux considèrent que la seule construction des transversales alpines réglerait la question, ce que contredisent les statistiques. Sans parler du problème financier: peut-on investir autant de milliards sans en faire profiter les populations riveraines des axes routiers? Car toutes les prévisions montrent que, malgré les transversales ferroviaires, le trafic routier de transit continuera de croître.

Et la situation actuelle est particulièrement absurde: parce que le trafic routier est trop bon marché et ne couvre pas ses coûts, la Confédération subventionne le trafic de transit par rail. Résultat: on encourage la mobilité alors que l'on cherche à en diminuer les nuisances...

D'autres solutions? Elles existent et on espère bien que, si l'Initiative des Alpes est rejetée, la Confédération les étudiera sérieusement. Par exemple l'introduction de péages pour l'utilisation des passages alpins. Ou une taxation plus fine des transports par camion, ce que permettrait formellement une taxe poids lourds liée aux prestations. Et cela en conformité avec les projets européens d'un système électronique de mesure. Ainsi, les tarifs pourraient être différenciés en fonction des routes utilisées, augmentés au passage de tunnels, réduits pour l'approvisionnement des régions périphériques, etc.

sait en effet qu'un seul axe serait suffisant, au moins dans un premier temps. Mais avec Lötschberg et Gothard, on offre une alternative crédible au transit par camion qui serait interdit. L'obligation de transit par rail permettrait de fixer les tarifs ferroviaires en fonction des coûts réels, alors qu'aujourd'hui la Suisse subventionne le trafic ferroviaire de transit dont les prix, en l'absence d'une aide, seraient dissuasifs (le budget 1994 de la Confédération prévoit de verser 105 millions de francs aux CFF comme indemnisation du ferroutage).

● Perception d'une taxe poids lourds kilométrique. Nous aurons à nous prononcer le 20 février sur ce sujet; en cas d'acceptation, la Confédération aura la possibilité de prévoir une telle redevance, en remplacement de la taxe forfaitaire actuelle. Ce changement de système est indispensable pour rétablir de meilleures conditions de concurrence entre le rail et la route. Mais il ne faut pas surestimer son effet: il est peu probable que la taxe puisse être fixée à un niveau tel qu'elle provoque à elle seule un important transfert de la route au rail. Son prix et le moment de son introduction seront fixés en concertation avec l'Union européenne, ce qui limite les possibilités d'en faire un véritable instrument de notre politique des transports.

● Modification de la Loi sur la circulation routière pour autoriser la circulation des camions de 40 tonnes en Suisse. Nous avons déjà soutenu que les 40 tonnes devaient pouvoir circuler librement en Suisse, à l'exception du trafic de transit par mesure de protection de la région alpine. Cette position devient d'autant plus évidente si l'Initiative des Alpes devait être acceptée. Il faudrait en effet procéder à une nouvelle pesée des avantages et des inconvénients de notre actuelle limite de poids à 28 tonnes. Elle avantage, sur le plan interne, légèrement le rail par rapport à la route. Mais surtout, elle nous protège efficacement du trafic routier de transit. Une fois cette protection assurée par un autre moyen, les inconvénients des 28 tonnes l'emportent sur les avantages. On sait en effet qu'un camion de 28 tonnes provoque plus de nuisances par unité transportée qu'un de 40 tonnes et que le coût du transport est plus élevé.

Comme souvent dans les consultations sur les transports, aucun des camps n'est vraiment conséquent: les promoteurs de l'Initiative des Alpes entendent supprimer par leur texte la principale justification de la limite à 28 tonnes, mais aucun d'entre eux n'est favorable à l'abandon de cette norme qu'ils auront en grande partie vidée de son sens; et en face, les milieux routiers rejettent l'initiative et s'opposent aux mesures efficaces de protection des régions alpines, tout en réclamant l'ouverture de la Suisse aux 40 tonnes. ■

L'INVITÉ DE DP

# Gatt, étape suivante

## BEAT KAPPELER

économiste et journaliste  
indépendant

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédacteur:  
Pierre Imhof (pi)  
Ont également collaboré à  
ce numéro:  
André Gavillet (ag)  
Yvette Jaggi (yj)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Forum: Beat Kappeler  
Abonnement annuel:  
80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9  
Composition et maquette:  
Murielle Gay-Crosier  
Marciano, Pierre Imhof,  
Françoise Gavillet  
Impression:  
Imprimerie des Arts et  
Métiers SA, Renens

Le Gatt connaîtra un deuxième round qui méritera un élan beaucoup plus énergique de la part de l'intelligentsia européenne que l'exception culturelle. En effet, un certain consensus s'est dégagé pour inclure des critères sociaux et écologiques dans l'édifice des accords du commerce multilatéral. Beaucoup des reproches que certains critiques avaient dressés contre un commerce international illimité pourraient trouver là une réponse.

Si les pays membres du Gatt ne participent aux bénéfices de l'accès libre aux marchés mondiaux que dans la mesure où ils respectent certaines conditions sociales et écologiques minimales, plusieurs dynamiques intéressantes se développeront. Les normes sociales ne seront pas nombreuses: on avait parlé du droit aux négociations collectives, de l'interdiction du travail des enfants et de l'esclavage, de l'égalité des sexes. Mais si ces normes sont imposées à toutes les nations commerçantes, la sous-enchère sociale ne paiera plus. Il y aura même un certain contrôle — par les services du Gatt ou par une organisation spécialisée comme l'Organisation internationale du travail.

Même chose pour des normes de base en matière écologique. Les pays du monde entier auront un certain intérêt à les voir respectées par tous les autres, et plus tard ils seront peut-être d'accord de les renforcer. Serait-ce là le

chemin d'une généralisation des promesses faites à Rio pour imposer l'internalisation des vrais coûts des ressources, de l'énergie en particulier? Si cet espoir immense et encore insensé se réalisait, la dimension mondiale des échanges se rétrécirait pour bon nombre des biens dans le commerce. Il ne serait plus rentable de les transporter à travers les sept mers pour aller à la rencontre des consommateurs. Il faudrait produire à nouveau «sur place».

La conjoncture psychologique de plusieurs acteurs du Gatt n'est pas mauvaise pour ce round annexe. Le président Bill Clinton en a fait une de ses priorités et les nombreux ennemis américains de tout pacte de commerce international se feront peut-être amadouer par ces modifications. Les pays de l'Asie du Sud-Est découvrent l'importance de certaines mesures écologiques et sociales et seront heureux de savoir que leurs concurrents dans la région, y compris la Chine, candidate au Gatt, devront s'y tenir. Même la diplomatie suisse, déjà sous la conduite de M. de Pury, avait signalé son entrée en matière pour les clauses sociales. M. Cotti pour sa part avait fait de même à Rio pour les normes écologiques. Alors, critiques du Gatt de tous les pays, rassemblez-vous avec la même vigueur et ne luttez pas seulement pour l'exclusion culturelle mais aussi pour l'inclusion sociale et écologique! ■

## Des architectes mieux admis morts que vivants

(cfp) Le propre des prophètes et des visionnaires est d'être combattus pendant leur vie et d'être redécouverts quelques années après leur mort. On leur consacre alors des publications et des expositions et l'on s'étonne de ne pas les avoir remarqués plus tôt. Deux exemples alémaniques: il s'agit de deux architectes, les Bâlois Hans Bernoulli (1876-1959) et Hans Schmidt (1893-1972).

Du premier, on trouve des constructions à Bâle, à Zurich et aussi à Berlin. Sa dernière œuvre est le gymnase scientifique de Bâle (1956). Un livre vient d'être consacré à Hans Bernoulli (architecte et urbaniste) par Karl et Maya Nägelin-Gschwind. Admirateur des cités-jardins de Grande Bretagne, il a construit plusieurs colonies d'habitations familiales. Malheureusement pour lui, il s'est engagé dans la lutte contre la spéculation foncière après avoir découvert les théories franchistes

de Silvio Gsell, ce qui lui valut la suppression de son enseignement de privat-docent à l'École polytechnique de Zurich. En 1947, Hans Bernoulli fut élu au Conseil national dans le canton de Bâle-Ville sur la liste de l'Alliance des Indépendants. Il ne s'est probablement pas intégré véritablement à ce groupe puisqu'en 1951 il se présenta sur une liste de la Monnaie franche et ne fut pas réélu.

Avec Hans Schmidt on trouve, politiquement, l'extrême-gauche. Inutile de préciser que ses deux tentatives d'enseigner à l'École polytechnique de Zurich ont été vaines. Et pourtant c'est cette même école qui lui a consacré en ce début d'année à Zurich une exposition patronnée par l'Institut pour l'histoire et la théorie de l'architecture. Hans Schmidt a construit, en 1927, le premier immeuble d'habitation en Suisse avec un toit plat et un squelette d'acier. Il a œuvré dans les années 30 à Moscou et, après la guerre, treize ans en RDA. A son retour, dans les années 60, ce sont les soixante-huitards, avides d'informations sur les expériences socialistes, qui l'ont redécouvert. ■

# La dure loi du commerce

*Lorsqu'une publication cesse de paraître, on regrette généralement l'extinction d'une voix dans le concert des opinions et on s'inquiète de la concentration croissante des moyens d'information dans les mains de groupes puissants.*

## QUOTIDIENS GENEVOIS

La Tribune de Genève	58 300 ex.
La Suisse	56 100 ex.
Journal de Genève et Gazette de Lausanne	31 200 ex.
Le Courrier	5700 ex.

## EVOLUTION DU TIRAGE DE LA «SUISSE»

1984	64 755 ex.
1989	70 032 ex.
1990	63 004 ex.
1991	63 004 ex.
1992	58 188 ex.
1993	56 134 ex.

L'édition dominicale tire à 112 000 exemplaires environ; son tirage est stable.

(Source: Expertise Bruderer, annexe au rapport de la Commission des cartels sur la concentration dans la presse suisse.)

(jd) La Suisse, dont la société éditrice a obtenu un nouveau sursis jusqu'au 10 février, n'a pas encore imprimé sa dernière édition. Mais sa situation financière est telle, et le sauvetage évoqué par son éditeur si aléatoire, qu'on ne voit guère comment le quotidien genevois pourrait fêter son centième anniversaire, même si des voix se font entendre pour que l'Etat et la banque cantonale raniment le malade.

Jean-Claude Nicole a toujours su donner de lui l'image d'un éditeur dynamique et d'un homme d'affaires entreprenant. Tel un Don Quichotte, il vient de racheter les actions de son journal à la société qui le contrôlait, dernier baroud d'honneur pour sauver le titre. Mais que ne s'est-il préoccupé plus tôt du sort de son quotidien? Car l'analyse de la trajectoire de l'éditeur genevois révèle bien des faux pas. En période de haute conjoncture, quand la publicité occupait les pages du journal, la Suisse a rapporté gros à son propriétaire. L'a-t-il investi dans le développement de sa publication? En l'absence de comptes transparents et face à une construction juridique d'une telle complexité que personne ne peut en démêler les fils, il est bien difficile de répondre. Ce qui est sûr par contre, c'est que Jean-Claude Nicole, sans doute fasciné par la constitution des grands empires médiatiques, a tenté l'aventure de la diversification: TV et vidéotex, qui se sont révélés des échecs, immobilier. Puis il s'est lancé dans la construction d'un important centre d'impression au moment même où la branche affichait une capacité de production excédentaire. Pour ce qui est du quotidien lui-même, le lecteur a pu suivre les multiples virages rédactionnels, la valse des rédacteurs en chef au gré des humeurs d'un éditeur incapable de concéder aux journalistes une véritable autonomie professionnelle.

La presse écrite joue un double jeu. D'une part ses propriétaires se prévalent de l'économie de marché et de la liberté d'entreprendre. A ce titre ils refusent toute réglementation qui leur imposerait des contraintes, par exemple l'obligation d'un statut d'autonomie rédactionnelle et, pour les publications régionalement dominantes, d'expression de la diversité des opinions. De même ils se réfugient derrière le secret des affaires pour ne pas publier leurs comptes, à de rares exceptions près.

Mais d'autre part les éditeurs se réclament d'une tâche d'intérêt public. Les journaux restent encore les supports indispensables du débat démocratique, une qualité que les

éditeurs savent opportunément rappeler lorsqu'il s'agit de fixer les tarifs postaux ou de partager le gâteau publicitaire avec la radio et la télévision.

Selon les critères économiques, la Suisse a failli. Sa survie est-elle d'intérêt public? Puisque la presse vit essentiellement de l'apport publicitaire, Genève peut-elle encore se payer quatre quotidiens? Ou, sur un marché aussi étroit, la concentration n'est-elle pas une meilleure garantie de qualité? Une diversité à deux ou trois, mais de bonne facture, n'est-elle pas préférable à un plus grand nombre de titres qui, pour survivre, font de médiocrité vertu? ■

## MÉDIAS

Avec le début de l'année l'hebdomadaire de gauche alémanique *Wochenzeitung* a révisé ses prix: au numéro il est dorénavant vendu 5 francs à la criée ou en kiosque, et l'abonnement annuel coûte 208 francs.

Une gazette consacrée au sexe avec annonces de contact paraît en esperanto sous le titre *Esperanto sexo gazeto*.

Les trois quotidiens de la ville fédérale ont maintenant un supplément culturel périodique. Pour le *Bund* c'est *Der kleine Bund*; pour la *Berner Zeitung* c'est depuis mai 93 le *Kulturwerkstatt* de trois pages du samedi; pour la *Berner Tagwacht*, quotidien de gauche, c'est depuis fin décembre, dix suppléments de huit pages par année extraites du magazine culturel *Stehplatz* édité par le *Zytglogge Verlag*. Il s'agit d'un essai de synergie qui devrait profiter aux deux partenaires.

L'introduction de la chaîne franco-allemande Arte sur le réseau câblé zurichois a marqué la disparition de la chaîne francophone TV 5 à laquelle participe la SSR.

Un mensuel en tamoul paraît dans l'Oberland bernois sous le titre *Tamil Edu*. Tirage: 3000 exemplaires.

Naissance en allemand du *BauernZeitung*, hebdomadaire commun des organisations paysannes et successeur de journaux à diffusion moins large.

# Le Service des autos délégué

## DÉLÉGATION

Le projet du Conseil d'Etat genevois prévoit de déléguer à un organisme privé la totalité des tâches du Service des autos: contrôles techniques, examens pour l'obtention d'un permis, immatriculation des véhicules, retraits de permis et autres mesures administratives, encaissement des impôts en matière de circulation et de navigation.

C'est l'Etat qui fixera les émoluments, sur proposition de l'organisme privé; celui-ci sera choisi après appel d'offres.

Il devra réengager le personnel, dont le salaire sera garanti.

L'Etat contrôlera le bon fonctionnement du service.

(*pi*) Enfin une collectivité publique qui passe aux actes: depuis le temps que tout discours contient son paragraphe sur la redéfinition du rôle de l'Etat, on se demandait quand les mots seraient suivis d'effets. C'est Genève qui fournit le premier véritable exemple d'une privatisation contrôlée, ou plus précisément d'une délégation de tâche publique à un organisme privé. Et paradoxalement, ce transfert aura pour effet que le Service des automobiles et de la navigation sera mieux à même de remplir sa tâche.

Non soumis au blocage du personnel et aux limites d'investissement de l'Etat, l'organisme privé qui reprendra le Service des autos pourra donc appliquer la loi: les contrôles de voitures seront effectués dans les temps et le patrimoine immobilier pourra être mieux rentabilisé puisque sa capacité sera pleinement utilisée.

La démarche est révélatrice des blocages contre-productifs auxquels est soumis le secteur public. La technique budgétaire classique, par exemple, ne permet pas de voir ce que coûtent les prestations que fournit l'Etat, qu'il s'agisse du contrôle technique des véhicules, de l'établissement d'un passeport ou de la délivrance des permis de construire. Ainsi, c'est en étudiant la possibilité d'une privatisation que son département de tutelle a découvert que le Service des autos était déficitaire.

Evidemment, ce qu'un privé est capable de faire, l'Etat peut le faire aussi: transformer le Service des autos en centre de profit, lui assigner un objectif, lui facturer un loyer pour les locaux utilisés (un autre centre de profit générerait les immeubles de l'Etat), lui donner une plus grande autonomie dans la fixation des émoluments avec l'obligation d'équilibrer ses comptes, lui imposer une norme de qualité comme on le fait pour le repreneur privé, etc. Cela signifierait que les députés ne pourraient plus intervenir sur les dépenses de crayon, de matériel informatique ou de personnel du service, mais qu'ils définiraient son cahier des charges et en contrôlèrent le bon fonctionnement. Comme ils le feraient pour tous les services de l'Etat en se posant la question: combien sommes-nous prêts à dépenser pour exécuter telle tâche; et non pas: combien allouons-nous d'ingénieurs, de secrétaires, de photocopieuses, de véhicules...

Une fois les services de l'Etat fonctionnant selon ces principes, rien n'empêcherait de les privatiser ou de mettre au concours leurs prestations; mais au moins le choix se ferait en fonction de critères politiques (telle tâche doit-elle être exécutée par l'Etat?) Alors que les autorités genevoises ont préféré baisser les bras devant une réorganisation générale de l'administration qui profiterait aussi à des services qui ne sont pas «privatisables». ■

## Vacance(s) gouvernementale(s)

(*jd*) On a à juste titre dénoncé l'attitude du gouvernement français dans l'affaire des Iraniens dont la Suisse réclamait l'extradition. Si les Etats démocratiques croient pouvoir tenir tête aux gangsters en empruntant leurs méthodes, ils font fausse route.

En choisissant la pause de fin d'année pour exécuter ses basses œuvres, le gouvernement français a mis à jour la difficulté du Conseil fédéral à réagir rapidement et collectivement à un événement survenant en période de pause. Sitôt connue la défection française, le Département des affaires étrangères — un fonctionnaire de service ou Flavio Cotti lui-même? — a exprimé le mécontentement helvétique, mais de manière si malhabile — «l'affaire est close» — que les ministres d'outre-Jura ont pu complaisamment expliquer à leur opinion publique que la Suisse comprenait très bien les raisons de cette défection. La rectification s'est faite en deux temps.

D'abord une interview d'Arnold Koller qui enfin a exprimé la colère helvétique et signifié la volonté de ne pas en rester là. Puis, à la rentrée, le Conseil fédéral réuni en séance ordinaire a confirmé les propos du ministre de la justice. Cette chronologie nous laisse insatisfaits. Les conseillers fédéraux en vacances ne sont-ils donc pas atteignables pour une conférence téléphonique qui permette une réaction commune claire et nette? Une fois de plus le soupçon nous vient que nos magistrats ne tirent pas à la même corde: interrogé à la radio romande après la séance du Conseil fédéral, Flavio Cotti, à la question de savoir si le dossier était clos, n'a pu articuler un non, se bornant à dire qu'il partageait l'opinion de son collègue Koller exprimée au journal du matin. Comme s'il craignait, par cette négation, de compromettre la politique européenne de la Suisse.

Certes notre pays n'a pas les moyens de jouer les gros bras sur la scène internationale et encore moins européenne. Mais, à défaut, il devrait lui rester le parler clair et univoque. ■